

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BOZOULS**

---

N°64                    L'an deux mille vingt-six  
                          Le vingt-deux juillet  
                          Le conseil municipal de la commune de Bozouls  
                          dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
                          en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de  
                          Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 23

Présents : Mmes BOYER, CABROLIER, CASTELBOU, DELLUS, FARRENQ,  
                  GALAN, HYGONENQ, KLEIN-TOURRETTE, LEMARCHAND  
                  MM. BERTRAND, BOUQUIER, CALMELLY, COSTES,  
                  FOULQUIER, MEZY, RAMES, SYCH

Pouvoirs : Benoît BARRAL a donné pouvoir à Jean-Luc CALMELLY  
                  Jean-Paul BARRILLIO a donné pouvoir à Christine CASTELBOU  
                  Yves COMBET a donné pouvoir à Jean-Louis RAMES  
                  Marie CANCE a donné pouvoir à Marie-Aimée LEMARCHAND  
                  Annick GAUTHIER a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE  
                  Sandra JACQUESON a donné pouvoir à Maryline GALAN

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Monsieur Hans BERTRAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : VENTE DE MATERIEL COMMUNAL – TRACTEUR KIOTI DE 2015**

Monsieur le maire rappelle que, par délibération n°10 en date du 16 février 2026, le conseil municipal a approuvé, l'acquisition d'un tracteur KIOTI CX2510 HST destiné aux services techniques, pour un montant de 16 500 € HT.

Dans le cadre de cette acquisition, la SAS Lagarrigue propose de reprendre l'ancien tracteur communal de marque KIOTI, acquis en juin 2015 pour un montant de 13 500 € HT.

Compte tenu de l'état de vétusté du matériel et de l'offre formulée par la SAS Lagarrigue, monsieur le maire propose de céder ce tracteur au prix de 7860 €.

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le tracteur concerné constitue un bien mobilier appartenant au domaine privé de la commune et que le conseil municipal est compétent pour décider de son aliénation et en fixer le prix,

Considérant la nécessité de renouveler le matériel des services techniques communaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



- Approuve la vente du tracteur communal de marque KIOTI, acquis en juin 2015, à la SAS Lagarrigue, au prix de 7860 €,
- Autorise monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié le 23/07/2026

Et affiché le 23/07/2026

Pour copie conforme,

Le Maire,

J.L. CALMELLY



*Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télerecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> »*

